

### I INTRODUCTION

En 2018, l'ORDECO organise des réunions pour présenter et discuter de ses méthodologies d'observation sur différents déchets. Des réunions auront donc lieu sur :

- Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA),
- Les Déchets Dangereux (DD),
- Les Déchets Organiques (DO),
- Les déchets du Bâtiments et des Travaux Publics (BTP) (surtout les Déchets Inertes (DI))
- Les réunions du 22 et du 24 mai proposent de se focaliser sur l'observation des Déchets d'Activités Economiques Non Dangereux Non Inertes (DAE NDNI).

### II PRÉSENTATION DES MÉTHODOLOGIES D'OBSERVATION DES DAE

- A. Présentation de l'outil d'estimation statistique du gisement de DAE NDNI développé par la CCI de Toulouse, l'ORDECO et la CMA 31.

L'outil statistique d'évaluation du gisement est gratuit et propose une première approche « à la louche » des DAE NDNI. L'évaluation est mise à disposition des CCI et CMA de tous les départements d'Occitanie, auxquelles les collectivités peuvent s'adresser pour avoir des extractions infra départementales.

Des ratios permettent de déterminer un gisement global de DAE NDNI produit par un établissement en fonction de son secteur d'activité et de son effectif brut. L'évaluation porte sur un ensemble d'établissements obtenus via les Registres du Commerce et des Sociétés et les Répertoires des Métiers. Dans un second temps, des pourcentages permettent de dégager une répartition par nature de déchet en fonction du secteur d'activité. Les natures de déchets considérées sont les suivantes :

- Bois (comprenant les palettes)
- Caoutchouc (comprenant les pneus)
- Métaux
- Organiques (du déchet vert aux déchets de restauration en passant par les biodéchets)
- Papiers / cartons
- Textiles / cuirs
- Verre
- **Mélange / divers** (cette catégorie rassemble des déchets divers qui soit n'appartiennent à aucune des catégories précédentes, soit pourraient faire partie de ces catégories mais n'ont pas été identifiés).

#### ATTENTION :

- PLUS LE TERRITOIRE D'ÉTUDE EST RESTREINT, PLUS L'ERREUR STATISTIQUE AUGMENTE
- CE GISEMENT STATISTIQUE NE CORRESPOND PAS À CE QUI EST EFFECTIVEMENT CAPTÉ OU CAPTABLE, NI À CE QUI EST TRIÉ DANS LES ENTREPRISES.
- LA CLASSIFICATION PAR NATURE DE DÉCHETS EST MOINS PRÉCISE QUE L'ESTIMATION GLOBALE DU GISEMENT ET EST DONC À PRENDRE AVEC PRÉCAUTIONS ; ELLE NE DOIT PAS FONDER LA CRÉATION D'UNE FILIERE PAR EXEMPLE.

- B. Présentation des résultats de l'évaluation du gisement à l'échelle de l'Occitanie au moyen de cet outil statistique.

L'outil statistique produit une estimation de gisement de 2 686 kt pour l'Occitanie en 2017.

Les 3 principaux secteurs producteurs de DAE NDNI sont d'abord l'industrie manufacturière, le commerce/réparation automobile et la construction.

En région, le tiers des DAE NDNI serait produit par des établissements de moins de 10 salariés qui représentent 94% du total d'établissements pris en compte dans l'outil. A l'inverse, les deux tiers sont produits par les établissements de plus de 10 salariés qui représentent 6% des établissements pris en compte pour l'Occitanie.

Les déchets les plus prégnants, d'après l'estimation statistique, sont les organiques (un quart du gisement) suivis par le bois, puis le papier/carton et les métaux. Les déchets non identifiés (catégorie « mélange ») représentent également un quart du gisement.

- C. Présentation des méthodologies complémentaires mises en œuvre pour suivre les flux de DAE NDNI à la fois produits et traités à travers le prisme régional.

En complément, l'ORDECO observe du point de vue de la **production de déchets** :

- Les déchets des ICPE produisant plus de 2 000 t de DND déclarant dans GEREPE
- Les déchets des petites entreprises qui sont collectés en mélange avec les ordures ménagères (dits « assimilés ») via l'enquête nationale collecte et déchèteries de l'ADEME que l'ORDECO administre.

L'outil statistique permet d'évaluer la production des établissements restants qui ne sont ni de gros producteurs de déchets, ni collectés par le service public.

Les boues ne sont pas suivies spécifiquement par l'ORDECO (elles sont exclues de l'outil statistique). Les déchets des administrations non plus (en mélange avec les OM).

Du point de vue **du traitement des déchets**, l'ORDECO suit :

- Les DAE traités dans les installations de traitement de déchets et les centres de tri d'Occitanie à travers les déclarations que ces installations réalisent dans GEREPE et via l'enquête nationale ITOM de l'ADEME que l'ORDECO administre également.

L'ORDECO ne suit pas spécifiquement les déchets exportés à l'étranger. Une part importante des DAE NDNI n'est pas tracée.

*La présentation commentée est jointe au présent compte rendu.*

### III SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

- Les méthodologies d'observation complémentaires sont à poursuivre et à affiner
  - o Travail sur le fichier GEREPE en partenariat avec la DREAL Occitanie durant l'été 2018
- De nouvelles méthodologies sont à mettre en œuvre :
  - o Récupérer et exploiter le fichier des déchets exportés auprès du Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets auprès de la DREAL à Metz, avec l'appui de la DREAL Occitanie. Cela permettra de suivre un flux actuellement non suivi.
  - o Le fait de mener des enquêtes/études par filières en 2019 est jugé pertinent. Cependant aucune filière prioritaire n'a été pointée pour commencer cette action même si plusieurs d'entre elles ont été évoquées : bois (en attente du schéma régional biomasse), plastiques, organiques (une réunion spécifique aura lieu dans l'année), ferrailles, REP, boues (mieux les connaître, mieux connaître leurs exutoires).
  - o Travail à mener avec le SICOVAL sur les données des professionnels de leur territoire pour réaliser des comparaisons/compléments avec les estimations de l'outil

### I. Sur la présentation de l'outil :

- *Le milieu agricole n'est pas pris en compte dans l'outil (DECOSET)*

Les activités strictement agricoles ne sont en effet pas inscrites au RCS ou au RM, ainsi un ratio est disponible pour le secteur « agriculture » mais il est ancien et ne recouvre pas l'ensemble des activités agricoles.

De même, les établissements publics ne sont pas inscrits au RCS ou au RM et ne sont donc pas inclus dans l'estimation produite par l'outil (cela concerne l'« enseignement » et la « santé » notamment). Des ratios sont disponibles mais seule une petite partie issue du privé est donc prise en compte dans l'évaluation.

- *Pourquoi uniquement 18 secteurs ont-ils été retenus pour restituer les informations dans la dernière mise à jour alors que les calculs se font sur 53 secteurs ? (FNE)*

Ce choix a été fait dans un objectif de cohérence : un ratio est parfois disponible pour un seul code APE, et parfois un même ratio est valable pour une vingtaine d'entre eux. Ainsi, pour réaliser des comparaisons équitables sans stigmatiser un « métier », les secteurs choisis sont indexés sur la classification A21 de la NAF.

- *Où sont estimés les déchets du secteur public dans l'estimation régionale ? (FNE)*

Ces déchets ne sont pas suivis ou identifiés à part entière et sont « assimilés » aux ordures ménagères, au même titre que les déchets des petites commerces et artisans. Ils se retrouvent en partie dans les DMA collectés par le service public.

- *Pourquoi s'indexe-t-on sur la classification en 21 secteurs de la NAF et n'en restitue-t-on que 18 ? (REGION)*

La classification A21 intègre 3 secteurs qui ne sont pas pris en compte du tout dans l'outil car les établissements ne concernant pas d'activités économiques, ils ne sont jamais ressortissants des RCS ou RM. Il s'agit de « administration publique », « autres activités de services », « activités extraterritoriales ». Pour ces secteurs aucun ratio n'est disponible dans l'outil.

- *Pourquoi, si la mise à jour s'indexe sur l'effectif brut et non plus sur la moyenne d'une tranche d'effectif, les résultats sont-ils encore fournis par tranche d'effectif ? (DECOSET)*

Les résultats de l'estimation de gisement sont uniquement restitués par tranche mais les calculs se font bien sur l'effectif salarié brut. Le choix de cette restitution était notamment de pouvoir permettre une observation de la production de déchets en lien avec la taille des établissements.

- *Est-il possible d'avoir des informations à l'échelle de l'établissement ? (VEOLIA)*

L'estimation à l'échelle de l'établissement n'est pas permise dans la restitution par l'outil, d'une part pour des questions de confidentialité des données mais également pour des raisons de fiabilité statistique. Il est important de rappeler un principe statistique : plus on restreint le champ de l'estimation statistique moins la donnée sera fiable.

- *Peut-on faire un reclassement par typologie de territoire ? Est-ce que ce serait pertinent ? (REGION)*

Techniquement c'est quelque chose de faisable (par exemple il est possible de recoller aux zones définies par le PRPGD pour les DMA). En revanche, il n'est pas sûr que cela soit pertinent, il faudrait définir l'utilisation à faire d'une telle donnée.

- *Outil utilisé dans d'autres Régions de France comme la Bourgogne Franche Comté. (SYPRED)*

L'outil est effectivement proposé gratuitement aux CCI / CMA qui en font la demande. Des évaluations ont ainsi été réalisées pour une grande partie des départements et régions de France métropolitaine depuis la création de l'outil dans le cadre des plans départementaux, puis régionaux, relatifs aux déchets.

- *Y a-t-il eu une analyse de la fiabilité de l'outil ? (REGION)*

Il n'y a pas eu d'analyse officielle de fiabilité de l'outil car pour ce faire il faudrait comparer l'estimation avec des données d'enquête exhaustive sur tous les établissements d'un territoire ce qui n'est pas envisageable.

## II. Sur la présentation des résultats Occitanie 2017

- *La faible part représentée par le plastique est surprenante (VEOLIA)*

La répartition est indexée sur des données en masse ce qui peut expliquer la faible part du plastique dans le tonnage.

- *Les métaux ont une part qui est quand même plus importante en Haute-Garonne que la moyenne en Occitanie, comment cela peut s'expliquer ? (VALDELIA).*

En effet, cela s'explique par le fait que le secteur qui génère la plus grande part de métaux dans l'outil statistique est celui de l'industrie manufacturière : ainsi la différence sur la Haute-Garonne pourrait s'expliquer par le fait que le secteur de l'Industrie Manufacturière est plus représenté sur ce département que sur les autres.

- Un quart du gisement est identifié dans la catégorie « mélange/divers » dans l'outil. Cette catégorie peut compter aussi bien des déchets appartenant aux autres catégories mais non identifiés via la statistique dans celles-ci ou des déchets faisant partie de catégories qui n'existent pas dans l'outil.

- *Quelle évolution peut-on constater dans la production de déchets ? (DECOSSET)*

Les déchets de l'ancienne région Midi-Pyrénées en 2017 par rapport à la précédente évaluation en 2014 sont en légère augmentation mais cela peut s'expliquer par l'évolution du tissu économique.

## III. Sur la présentation des méthodologies complémentaires :

- *Les DND des « Gros producteurs » correspondent aux DND des producteurs de déchets dépassant le seuil de 2000t de DND par an qui les oblige à déclarer dans GEREPE sur une année n (DREAL).*
- *Les DND envoyés à l'étranger par ces « gros producteurs » d'Occitanie représentent 4% du total, cela ne semble pas négligeable (FNE).*

4% correspondent à 33 000 t environ.

- *Il serait intéressant d'affiner le travail sur le fichier GEREPE (DREAL).*

Un point entre la DREAL et l'ORDECO sera mis en place en juin 2018 afin notamment de travailler sur le volet « producteurs de DND » qui concerne 53 établissements à passer en revue.

- Les DAE exportés à l'étranger ne sont actuellement pas spécifiquement suivis par l'ORDECO. Il est préconisé de se mettre en relation avec la DREAL Occitanie et le Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets de Metz pour récupérer le fichier de suivi et l'exploiter en vue de mieux connaître ces flux. (FNE)

## IV. Sur les améliorations et nouvelles méthodologies d'observation des DAE NDNI

### A) Les propositions d'études filières

- Le plastique est un sujet « à la mode » qu'il semble incontournable de traiter. (SYPRED)
- Ajouter le verre dans les filières à suivre et à étudier, notamment dans une perspective de vision globale 5 flux. (1/2 PALETTES)
- Priorités proposées : bois, plastique, organique (DREAL)

Sur l'organique il serait intéressant de distinguer biodéchets et déchets verts (DECOSSET)  
L'organique fera l'objet d'une réunion spécifique (ORDECO).

Le bois est une filière complexe. Parfois les exutoires sont disponibles et parfois pas. Le schéma régional biomasse est en cours d'élaboration, il vaudrait mieux attendre qu'il soit achevé (REGION). Le SRBiomasse n'étudie pas spécifiquement le bois B.

Sur la filière plastique on rencontre des problématiques d'exutoire (sauf sur le transparent et propre). Les acteurs européens réfléchissent un peu sur le rigide mais peu sur le souple qui ne pose pas vraiment de problème. (VEOLIA)

Il serait intéressant pour le plastique de l'étudier sous l'angle de la valorisation matière et du CSR. (ORDECO)

- Envisager une étude filière « mobilier » ? / Obtenir les données « pneus » ?

Les déchets mobiliers sont dans les REP, idem pour les pneus : pour récupérer l'information des REP, il s'agit de travailler en direct avec les éco-organismes et compiler leurs données (17 filières REP).

- Les boues constituent un vaste sujet qui recouvre beaucoup de choses. Il serait intéressant de mieux les qualifier, connaître leurs exutoires, la légalité de leurs exutoires (FNE).
- Les ferrailles pourraient être un sujet intéressant mais vaste à traiter.

#### B) Proposition de travail avec les collectivités en redevance spéciale

- Il sera possible d'avoir des données sur les déchets triés collectés des professionnels mais uniquement par zonage géographique et pas suivant le secteur d'activité. (VEOLIA)

Cela paraît moins pertinent sans les secteurs d'activité.

- Quelle possibilité y aurait-il de travailler en amont avec les collectivités qui souhaitent s'engager dans la redevance spéciale afin qu'elles intègrent dans leur réflexion le suivi des tonnages de façon à ce que cela puisse alimenter l'observation ? (REGION)

Cela semble compliqué d'intégrer ces éléments en amont.

- A l'échelle du SICOVAL un important travail est mené auprès des professionnels : environ 800 professionnels suivis par le SICOVAL. Celui-ci indique qu'il est possible d'obtenir des données de collecte pour ces 800 établissements au volume de bennes et par nombre de levées (estimation masse) mais aussi de classer ces établissements par secteur d'activité. Le SICOVAL propose de travailler sur ces données et de les rapprocher des résultats dans l'outil statistique.

## PRÉSENTATION DES MÉTHODES D'OBSERVATION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON DANGEREUX NON INERTES (DAE NDNI)



### LES DAE

#### SUJET DE LA PRESENTATION

- DAE – Déchets d'Activités Economiques
- Non Dangereux
- Non Inertes

#### CONTEXTE

##### Etat de la connaissance :

- Des déchets mal connus
- Une obligation de les estimer au niveau européen

##### Intérêt d'observer les DAE :

- Estimation des investissements
- La planification
- Le suivi des politiques publiques

Les DAE NDNI sont des déchets mal connus et qui sont souvent évalués par voie statistique. Au niveau européen, il y a une obligation de les estimer, c'est notamment à cette obligation que répondent les enquêtes de l'INSEE sur les déchets non dangereux de l'Industrie et du Commerce (règlement européen n° 2150/2002 relatif aux statistiques sur les déchets). Ces enquêtes ont pris la suite d'enquêtes qui étaient menées par l'ADEME sur les mêmes secteurs. Les données et ratios utilisés par l'ADEME étaient communiqués en détails mais ce n'est plus le cas des données d'enquête de l'INSEE qui ne diffuse à ce jour que des résultats nationaux agglomérés.

Observer et mieux connaître ces déchets pourrait permettre d'estimer les investissements à mettre en œuvre, cela vient également alimenter la planification dans le cadre de l'état des lieux tous déchets mais cela peut aussi permettre d'alimenter le suivi des politiques publiques (notamment suivre les objectifs de réduction et d'amélioration de la valorisation).

## L'OUTIL D'ESTIMATION STATISTIQUE DU GISEMENT DE DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON DANGEREUX NON INERTES

DÉVELOPPÉ EN PARTENARIAT PAR L'ORDECO, LA CCI DE TOULOUSE ET LA CMA DE HAUTE-GARONNE

### GENERALITES

#### HISTORIQUE DE L'OUTIL

- 2001 : création de l'outil à partir de 2 outils préexistants développés par la CCI de Toulouse et la CMA de Haute Garonne
- 2009 : première mise à jour
- 2017 : seconde mise à jour
  
- Principe de gratuité
- A destination des CCI et/ou CMA de France

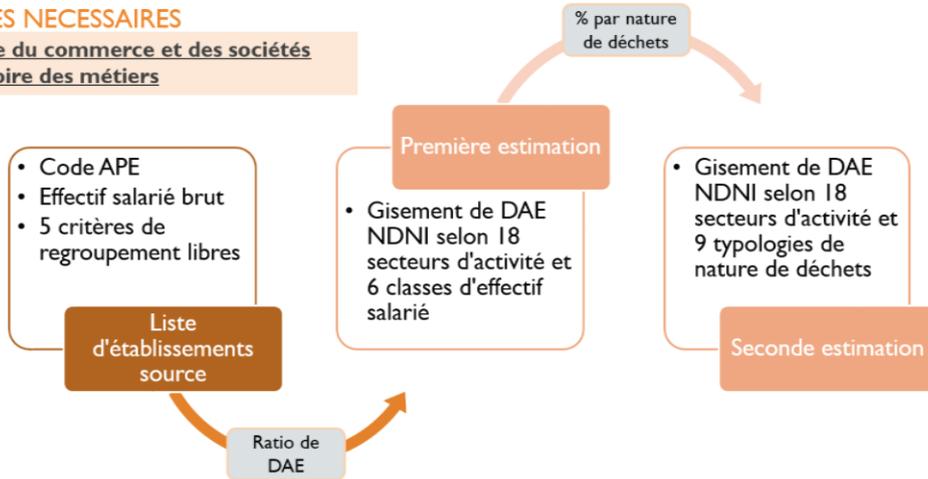
#### SOURCES

- **INSEE** :
  - Enquête sur les déchets de l'industrie, 2012
  - Enquête sur les déchets du commerce, 2012
- **Ministère de l'environnement**
  - Etude sur les déchets du BTP, 2014
- **CNIDEP**
  - Etude sur les déchets des artisans de Haute Garonne, 2017
- **ADEME**
  - Etude sur les déchets de bureau, 2017
- **Autres**
  - Ratios datant des versions précédentes de l'outil issus d'études de l'ADEME, des CCI, etc

## FONCTIONNEMENT DE L'OUTIL

### DONNEES NECESSAIRES

- **Registre du commerce et des sociétés**  
**Répertoire des métiers**



Les données nécessaires pour réaliser l'évaluation sont contenues dans les Registres du Commerce et des Sociétés (RCS) et les Répertoires des Métiers (RM). L'outil ayant été construit en partenariat avec les CCI et CMA, il repose donc sur leurs fichiers et leurs ressortissants. Ainsi sont exclus les établissements qui ne sont pas inscrits au RCS ou au RM, c'est notamment le cas du secteur public.

Dans le RCS et le RM les données nécessaires pour réaliser l'évaluation sont le code d'Activité Principale de l'Établissement (APE) et l'effectif salarié brut par établissement. D'autres critères de regroupements sont laissés au libre choix du demandeur de l'évaluation.

A partir de la liste des établissements du territoire considéré, un ratio de production de DAE NDNI, dépendant du code APE et de l'effectif salarié brut de l'établissement, est appliqué ce qui permet d'obtenir une estimation du gisement qui est répartie, pour le territoire étudié, en 18 secteurs d'activités principaux et 6 classes d'effectif. Les 18 secteurs sont indexés sur la classification A21 de la Nomenclature d'Activités Françaises. Les tranches d'effectif sont les suivantes : [0-9], [10-19], [20-49], [50-99], [100-249], [250 et +]

A cette estimation de gisement, un pourcentage de répartition par nature de déchets est appliqué pour obtenir une seconde estimation, cette fois répartie par secteurs d'activités en 9 natures de déchets. Ce pourcentage est différent en fonction des secteurs d'activités. Les 9 typologies de déchets sont :

- Bois (comprenant les palettes)
- Caoutchouc (comprenant les pneus)
- Métaux
- Organiques (du déchet vert aux déchets de restauration en passant par les biodéchets)
- Papiers / cartons
- Textiles / cuirs
- Verre
- **Mélange / divers** (cette catégorie rassemble des déchets divers qui soit n'appartiennent à aucune des catégories précédentes, soit pourraient faire partie de ces catégories mais n'ont pas été identifiés).

Attention cependant, en appliquant un pourcentage au résultat issu d'un calcul avec ratio, l'erreur statistique est amplifiée. Ce second calcul vise à donner une idée de la répartition mais ne peut servir de base à la décision par exemple de créer une installation.

Dans l'ensemble, les résultats de cette estimation de gisement ne correspondent pas à ce qui peut effectivement être capté sur le terrain, ni à ce qui est effectivement trié par les établissements.

## PRINCIPALES EVOLUTIONS ENTRE 2009 ET 2017

Ancienne version	Version actualisée
Calculs et restitution des résultats suivant 42 secteurs d'activités	Calculs sur 53 secteurs d'activités. Restitution des résultats agglomérés suivant 18 grands secteurs d'activités.*
Ratios calculés selon la tranche d'effectif salarié	Ratios calculés en fonction de l'effectif salarié brut
Répartition suivant 11 natures de déchets différentes	Répartition suivant 9 natures de déchets

\* Ces secteurs ont été décidés suivant le découpage A21 de la Nomenclature d'Activités Française

3 secteurs non mis à jour : activités agricoles, commerce automobile, hébergement et restauration

## RESTITUTION DES DONNEES

1 / Gisement de DAE NDNI et nombre d'établissements considérés selon le secteur d'activité

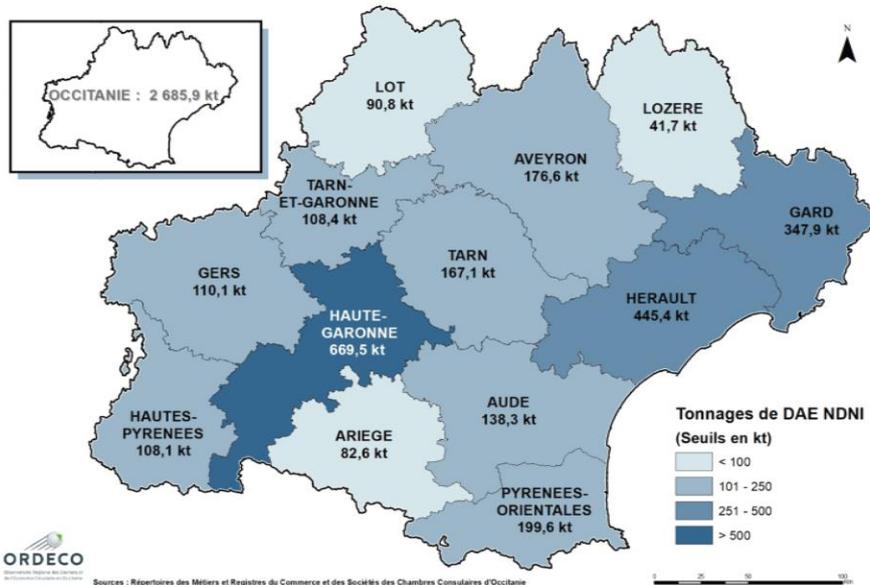
2 / Gisement de DAE NDNI selon le secteur d'activité et la tranche d'effectif salarié de l'établissement

3 / Gisement de DAE NDNI selon le secteur d'activité et la nature des déchets

## LES RESULTATS DE L'ÉVALUATION DU GISEMENT DE DAE NDNI EN OCCITANIE EN 2017

D'APRÈS L'OUTIL DÉVELOPPÉ EN PARTENARIAT PAR L'ORDECO, LA CCI DE TOULOUSE ET LA CMA DE HAUTE-GARONNE

Évaluation du gisement de Déchets d'Activités Economiques Non Dangereux Non Inertes de la région Occitanie en 2017

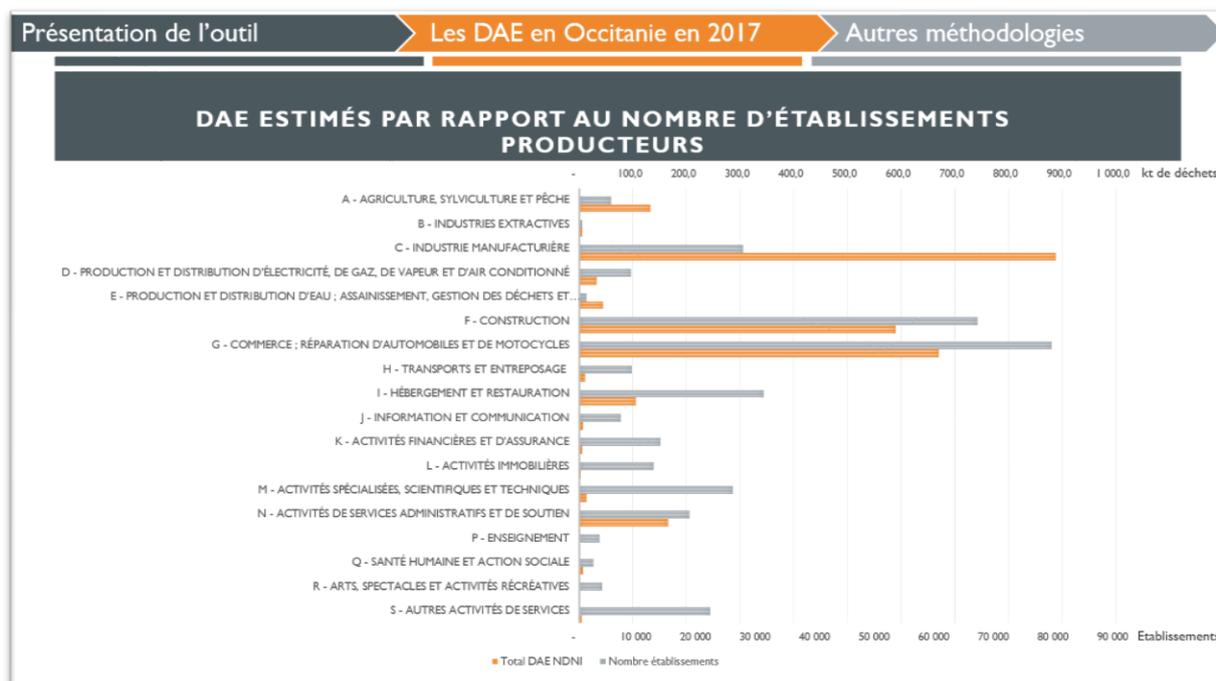


L'évaluation du gisement de DAE non dangereux non inertes pour 2017 en Occitanie se porte à 2 685 900 tonnes. L'estimation des déchets étant indexée sur le tissu économique, la répartition départementale fait donc logiquement ressortir en premier la Haute-Garonne, suivie par l'Hérault et le Gard alors que des départements plus ruraux comme la Lozère, le Lot ou l'Ariège ont un gisement estimé de DAE NDNI plus réduit.

L'estimation repose sur les fichiers RCS et RM relatifs aux 13 départements de l'Occitanie datés du mois de septembre 2017.

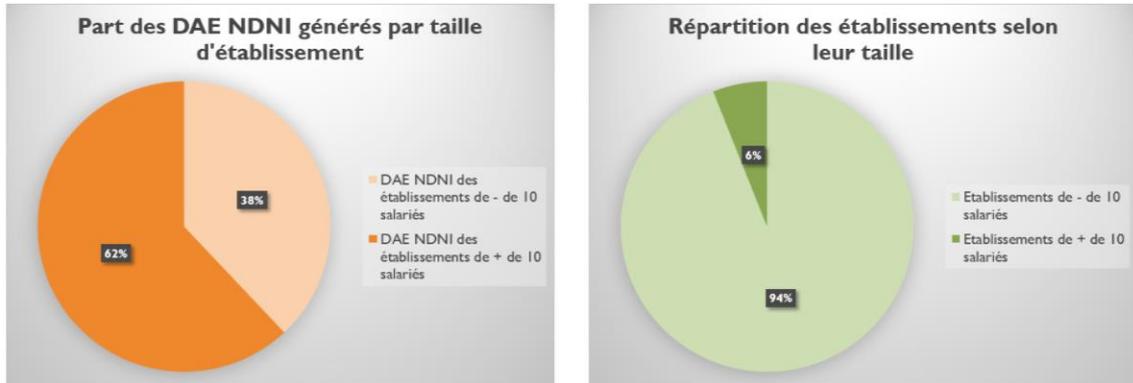
Secteurs d'activité	Total DAE NDNI en kt	Nombre établissements
A - AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	133	5 389
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES	5	485
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	888	27 506
D - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	31	8 706
E - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	43	1 193
F - CONSTRUCTION	589	66 851
G - COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	671	79 307
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	10	8 803
I - HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	104	30 995
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	6	6 941
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	5	13 664
L - ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	3	12 539
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	13	25 753
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	165	18 529
P - ENSEIGNEMENT	1	3 324
Q - SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	6	2 371
R - ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	1	3 867
S - AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	4	21 959
<b>Total général</b>	<b>2 685</b>	<b>338 182</b>

Le secteur qui ressort principalement est celui de l'Industrie Manufacturière avec 888 kt de DAE NDNI produits. Il est suivi par le Commerce et la Construction avec respectivement 671 kt et 589 kt. Ces trois secteurs représentent 2 148 kt, soit un peu plus des 3/4 du gisement estimé pour l'Occitanie.



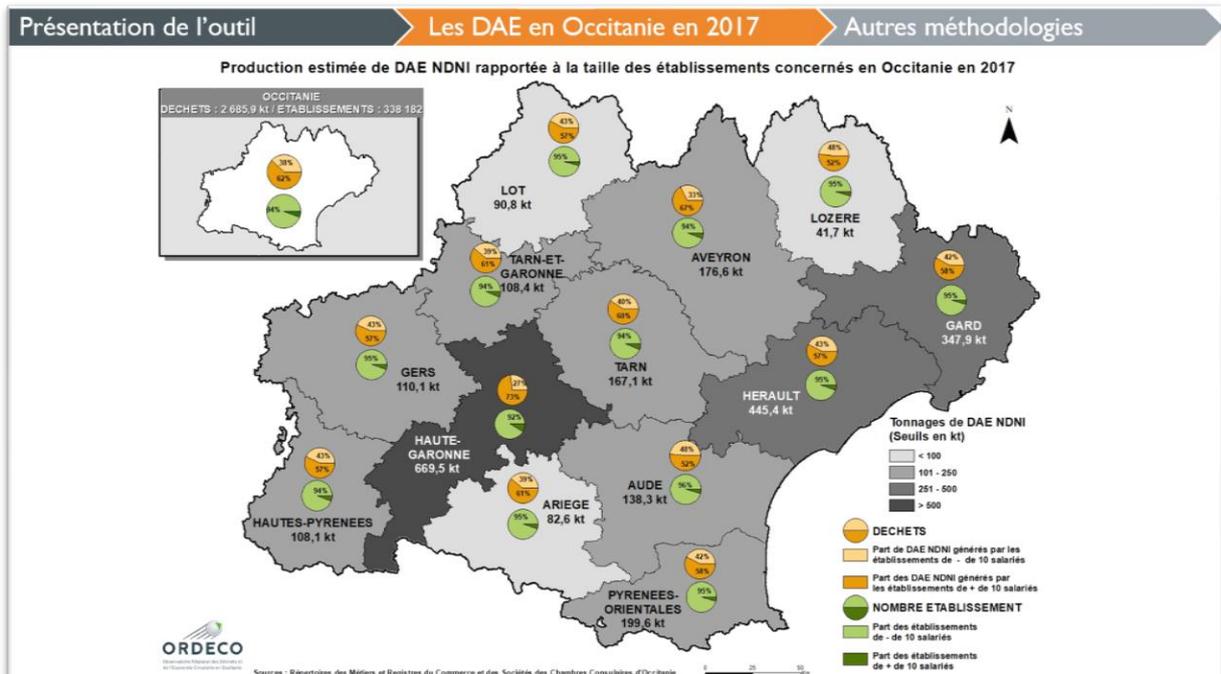
L'estimation du gisement de DAE NDNI n'est pas corrélée avec le nombre d'établissements. Par exemple, l'Industrie Manufacturière compte moins d'établissements pris en compte dans l'outil statistique que les secteurs du Commerce ou de la Construction mais le gisement estimé est plus important.

## RÉPARTITION DU GISEMENT DE DAE NDNI SELON L'EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS



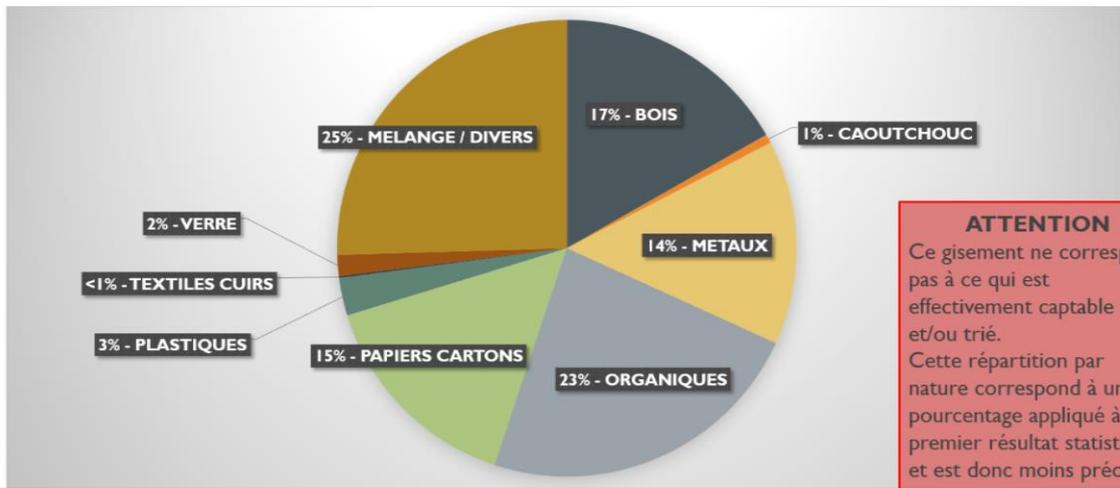
Un peu plus d'1/3 du gisement de DAE NDNI est produit par les établissements de moins de 10 salariés, lesquels représentent plus de 90% du total des établissements d'Occitanie pris en compte dans l'outil statistique.

A l'inverse, un peu moins de 2/3 du gisement de DAE NDNI est produit par les établissements de plus de 10 salariés, lesquels représentent 6% du total des établissements d'Occitanie pris en compte dans l'outil statistique.



Cette répartition entre gisement estimé et taille de l'établissement se retrouve sans variation très significative à l'échelle des départements. En général, entre 27% et 43% du gisement de DAE NDNI est produit par des établissements de moins de 10 salariés. Seuls la Lozère et l'Aude atteignent une part avoisinant la moitié (48%) du gisement pour les établissements de moins de 10 salariés.

## RÉPARTITION DU GISEMENT DE DAE NDNI SELON LA NATURE DES DÉCHETS

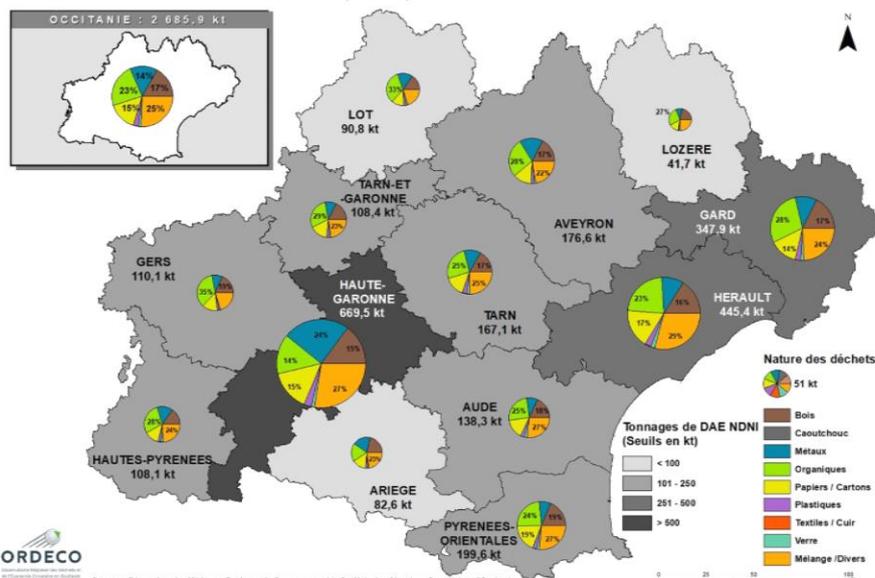


Les déchets organiques représentent environ un quart du gisement estimé de DAE NDNI. Ensuite vient le bois, puis les papiers/cartons et les métaux.

Un quart du gisement est comptabilisé dans la catégorie « mélange/divers », une catégorie dont le nom a souvent été débattu depuis la création de l'outil, dans laquelle on comptabilise à la fois les déchets qui peuvent être du papier, de l'organiques, des métaux, etc mais qui n'ont pas été identifiés comme tels, et aussi des déchets qui ne coïncident pas avec les 8 autres natures de déchets fixées dans l'outil.

### Evaluation du gisement de Déchets d'Activités Economiques Non Dangereux Non Inertes de la région Occitanie en 2017

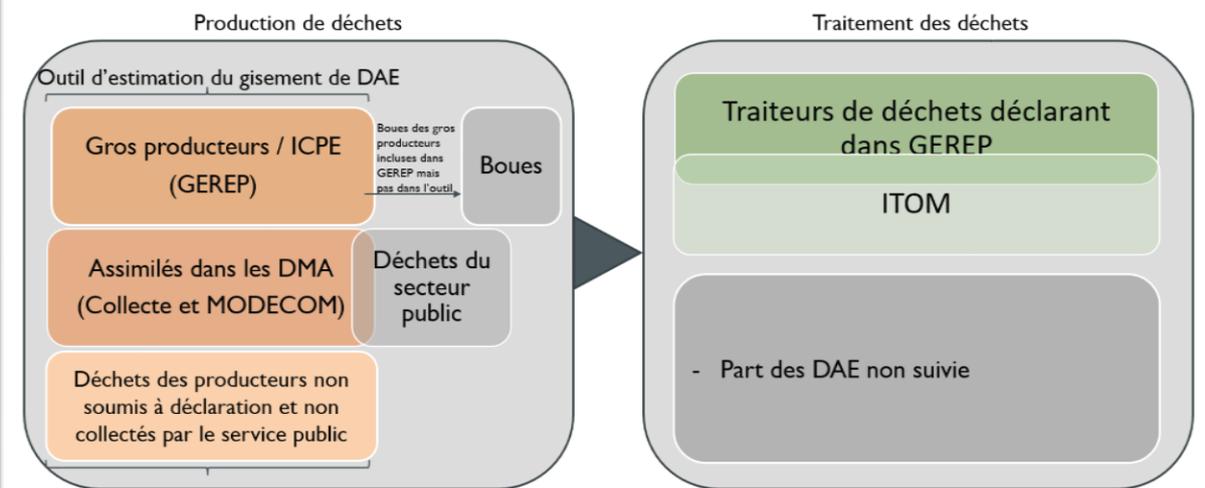
Répartition par nature de déchets



La principale variation de cette répartition observée à l'échelle départementale se retrouve sur le Gers et le Lot dont la part estimée d'organiques dépasse les 30% du gisement.

## COMPLÉMENTS D'OBSERVATION DES DAE NDNI MIS EN ŒUVRE PAR L'ORDECO

## SYNTHESE DAE



## EXPLOITATION DU FICHIER GEREP NON DANGEREUX : PRODUCTEURS

## Données disponibles pour les gros producteurs de déchets

- Pour chaque producteur de déchets soumis à l'obligation de déclaration dans GEREP, les quantités **sortantes** :
  - par typologie de déchets (selon la nomenclature européenne)
  - par destination et type de traitement

## Données que l'on peut obtenir après exploitation

- Le total de DND produits par ces « gros producteurs »
- Les destinations géographiques de ces déchets
- Les types de traitements

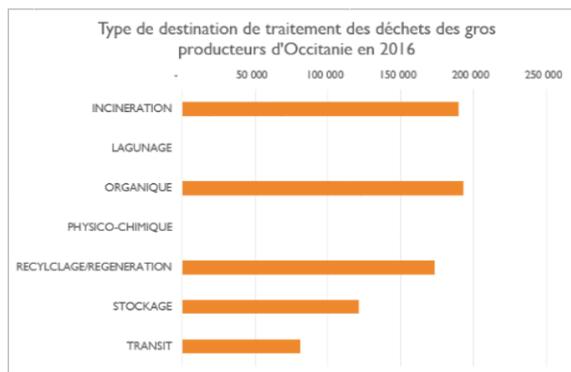
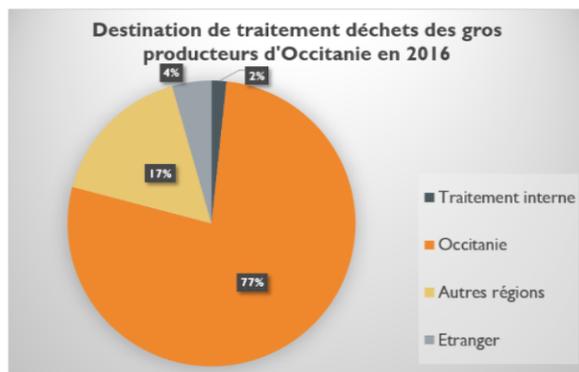
Les déchets des « gros producteurs » correspondent aux déchets produits par les ICPE soumises à autorisation et enregistrement et atteignant les seuils de production de 2000 t DND qui les oblige à déclarer leurs déchets dans GEREP sur l'année n.

## EXPLOITATION DU FICHIER GEREP NON DANGEREUX : PRODUCTEURS

53 établissements

DNDNI des « gros producteurs » d'Occitanie en 2016 : **758 635 tonnes**

dont boues 190 600t et hors inertes



ATTENTION : données provisoires

## EXPLOITATION DU FICHIER GERP NON DANGEREUX : TRAITEMENT

## Données disponibles pour les installations de traitement

- Pour chaque installation de traitement, les quantités **entrantes**
  - par typologie de déchets (selon la nomenclature européenne)
  - et par type de traitement

## Données que l'on peut obtenir après exploitation

- Le total de DND produits **et** traités en Occitanie
- Le total de DND produits en Occitanie et traités dans une autre région de France
- Le total de DND produits dans une autre région de France et traités en Occitanie
- La répartition par types de traitements

## EXPLOITATION DU FICHIER GERP NON DANGEREUX : TRAITEMENT

## Données déclarées par les installations de traitement en France en 2016

hors inertes

Déchets	Produits et traités en Occitanie	Produits en Occitanie Traités dans une autre région	Produits dans une autre région Traités en Occitanie
DND	1 099 392	155 494	132 182
Boues	259 299	22 926	35 285
<b>Total</b>	<b>1 358 691</b>	<b>178 421</b>	<b>167 467</b>

**1 537 112 tonnes** traitées en provenance d'Occitanie  
Ou **1 254 886 tonnes** (hors boues)

**ATTENTION : données provisoires**

## EXPLOITATION DES ENQUÊTES ADEME : COLLECTE ET DÉCHÈTERIES

### Enquête « Collecte et déchèteries » croisée avec Enquête MODECOM

- Part d'assimilés (DAE) dans les OM collectées par le service public déterminé par l'enquête MODECOM au niveau national
- Pourcentage d'assimilés appliqué au tonnage total collecté par le service public identifié dans l'enquête collecte
  - Estimation statistique 2015 en Occitanie : 600 kt

### Enquête « Collecte et déchèteries » données des professionnels

- Suivi de certaines collectes à destination des professionnels
- Suivi des tonnages issus des activités économiques déposés en déchèterie
  - Données fragmentaires, non exhaustives

Pour suivre les DAE via l'enquête collecte et déchèteries, cela nécessite :

- Pour la collecte, qu'il existe une collecte spécifique des déchets des professionnels
- Pour les déchèteries, qu'il y ait un accès payant aux artisans (si pas payant alors absence de distinction entre DAE et OM) et en plus qu'il y ait une benne spécifique DAE.

Comme ces éléments ne sont pas en place sur l'ensemble des intercommunalités du territoire, cette donnée reste très fragmentaire.

## EXPLOITATION DES ENQUÊTES ADEME : ITOM

Enquête sur les ITOM (Installations de Traitement des Ordures Ménagères) et les Centres de Tri DAE

### Données disponibles pour les installations de traitement

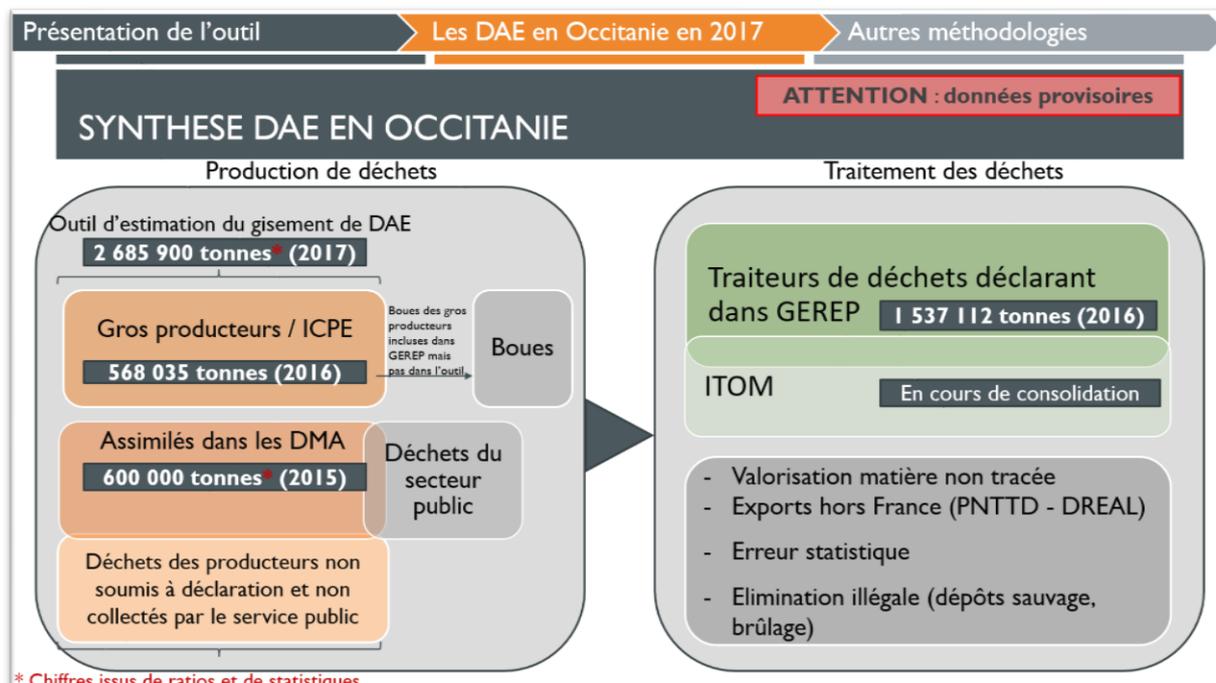
- Pour chaque installation de traitement, les quantités **entrantes**
  - par typologie de déchets (selon la nomenclature SINOE)
  - par type de traitement
  - Et par origine (ménage ou non)

### Données que l'on peut obtenir après exploitation

- Le total de DND produits **et** traités en Occitanie
- Le total de DND produits en Occitanie et traités dans une autre région de France
- Le total de DND produits dans une autre région de France et traités en Occitanie
- La répartition par types de traitements
  - Enquête non exhaustive

Cette enquête étudie les installations de traitement d'OM (ISDND, incinérateurs, méthaniseurs, composteurs). Une partie de ces installations déclare également dans GEREP. Les taux de retour sont de 90% en 2014 et 80% en 2016. L'enquête portant initialement sur les OM, elle n'est pas exhaustive sur les installations traitant des DAE. L'ORDECO enquête en parallèle les Centres de Tri, qui eux ne déclarent pas dans GEREP. Le taux de retour pour les Centres de Tri DAE est de 60%. Les résultats sur les DAE sont donc parcellaires.

Pour 2016, ITOM permet d'identifier de l'ordre de 1 000 kt de DAE produits et traités en Occitanie hors boues, hors inertes (attention cependant, le travail d'identification des établissements en doublon entre ITOM et GEREP n'a pas été réalisé).



PNTTD : Pôle National de Transferts Transfrontaliers de Déchets

En se fiant à l'estimation statistique, on trace en traitement environ la moitié de ce que l'on estime être produit sur le territoire Occitanie.

Les exports de déchets est une donnée que l'ORDECO ne suit pas pour l'instant mais qui existe.

La valorisation directe ou l'élimination illégale des déchets sont des données qui sont difficilement ou non identifiables.

Une marge d'erreur statistique n'explique pas à elle seule cet écart mais peut y participer. On considère que l'outil a une fiabilité de +/- 15% à l'échelle d'un département. (NB : plus le territoire est restreint plus l'erreur statistique augmente).

## DES PROPOSITIONS POUR DEMAIN

### Conduire des enquêtes par filières, de la collecte au traitement

- Boues
- Ferrailles
- Bois
- Plastiques
- Papiers
  
- Autres propositions ? Pertinence ? Besoins ?

### Enquêtes auprès des collectivités

- Les collectivités territoriales en redevance spéciale ont-elles des données quantitatives (tonnage) ?
- Autres propositions ? Pertinence ? Besoins ?

## LEXIQUE

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie	DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement
APE	Activité Principale de l'Etablissement	GEREP	Registre des Emissions Polluantes
CCI	Chambre du Commerce et de l'Industrie	ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
CNIDEP	Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises	ITOM	Installation de Traitement des Ordures Ménagères
DAE	Déchets d'Activités Economiques	Loi NOTRe	Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République
DAE NDNI	Déchets d'Activités Economiques Non Dangereux Non Inertes	MODECOM	MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères
DAS	Déchets d'Activités de Soins	NAF	Nomenclature d'Activités Française
DD	Déchets Dangereux	ORDECO	Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire
DI	Déchets Inertes	PNTTD	Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés	RCS	Registre du Commerce et des Sociétés
DND	Déchets Non Dangereux	RM	Répertoire des Métiers
DO	Déchets Organiques		